

Avis de constat d'abandon d'une concession - CHELUN

[Commune de Chelun](#)

Monsieur le Maire de la commune de CHELUN invite les personnes ayant connaissance des sépultures considérées comme abandonnées en leur qualité de descendants à venir au cimetière communal de CHELUN ou à s'y faire représenter par un mandataire muni des pouvoirs nécessaires,

le lundi 28 avril 2025 , à 10 heures

au cimetière de Chelun, afin que soit procédé contradictoirement, aux constatations de l'état d'abandon des concessions. La liste des sépultures se trouvent en mairie (ainsi que sur le site internet : <https://www.mairie-chelun.fr/>) et sur le panneau d'affichage à l'entrée du cimetière.

Ci-dessous, vous pouvez télécharger la liste :

Fichier

[avis_constat_abandon_concession_02_2025.pdf](#) (.pdf - 379.83 Ko)